

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LUCY-LE-BOIS
SÉANCE DU 24 MAI 2024 A 19 HEURES 00**

Date de convocation : le 17 mai 2024

Nombre de Membre en exercice : 10

Nombre de Membre présents : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, Mme BALACÉ Emilie.

Absents excusés : M. BOUILLARD Baptiste, M. GOYET Julien.

Secrétaire de séance désigné : Mme CHORON Françoise,

Le quorum est atteint avec 8 conseillers municipaux en exercices présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1 – Valider le projet de procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

2 – Organiser le bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

3 – Informations et questions divers.

1 – Valider le projet de procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

Le Maire propose au conseil municipal d'approver le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024. Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Organiser le bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

Le maire rappelle au conseil municipal que les Elections Européennes auront lieu le 9 juin 2024 et qu'il convient d'organiser la tenue du bureau de vote. Le bureau de vote est constitué d'un président, d'au moins deux assesseurs titulaires, d'un secrétaire et d'assesseurs suppléants.

Pendant la durée des opérations de vote, au moins deux membres du bureau, assesseurs titulaires ou suppléants doivent être présent à la table du bureau de vote.

3 – Informations et questions divers.

⇒ Renouvellement des marchés mutualisés CCAVM concernant :

La vérification réglementaire des aires de jeux et équipements sportifs.

La maintenance des extincteurs, blocs autonomes d'éclairage de secours et alarmes incendie.

Le conseil municipal décide de participer au marché mutualisé pour les vérifications réglementaires des aires de jeux pour les enfants et au marché mutualisé pour la maintenance de tous les équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments.

⇒ Travaux sylvicoles en forêt communale.

Le Maire rappelle le projet de travaux sylvicoles en forêt communale concernant :

La maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans la parcelle 21.

Le dégagement mécanique par broyage au-dessus des semis en régénération dans la parcelle 21.

Une intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état dans les parcelles 9 et 10.

En parcelle 29 et 30, le détourage des jeunes chênes sessiles sera effectué par les affouagistes.

Le coût HT de ces travaux sylvicoles s'élève à 5251.43 €. La commande sera faite à l'ONF.

⇒ Projet d'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du système d'assainissement.

Le maire explique au conseil municipal la proposition d'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre rédigée par notre assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) l'ATD 89 suite à la demande du maître d'œuvre et justifiée par des contraintes techniques de qualité des rejets non prévues initialement. Le marché initial était de 32473.30 € HT en domaine public et de 6963.60 € HT en domaine privé soit 39436.90 € HT.

L'avenant à une incidence financière non négligeable sur le marché global, en effet la plus-value engendrée du forfait définitif de rémunération équivaut à plus 12085.90 € HT soit + 30.65 %.

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette proposition et demande un calcul uniquement sur la partie des réseaux, seul dossier abouti a ce jour.

⇒ **Débarrasser la sacristie** (Présenté par Hugues).

Pour la suite des travaux à l'intérieur de l'église, il est nécessaire de débarrasser la sacristie de tout ce qui s'y trouve et vider les meubles. L'ensemble sera stocké dans la chapelle. Rendez-vous est pris pour le 29 mai à 19 heures.

⇒ **Courrier du Préfet de l'Yonne du 13 mai 2024 concernant l'engagement personnel d'un élu en qualité de sapeur-pompier volontaire.**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu le 17 mai dernier et co-signé par le Préfet de l'Yonne, le Président du conseil Départemental, les associations départementales de l'AMRF et de l'AMF. Ce courrier nous invite à une réflexion concernant l'engagement personnel d'un élu en qualité de sapeur-pompier volontaire pour participer et garantir la défense de nos territoires. Cet appel à la mobilisation exceptionnelle des élus municipaux ou communautaires se justifie par les difficultés importantes à recruter des sapeurs-pompiers volontaires avec une offre de secours qui s'en trouve fragilisée.

Le conseil municipal ne peut donner une suite favorable à cet appel.

⇒ **Projet d'installer un distributeur à pains sur la commune** (présenté par Emilie)

Pour faire suite à la demande faite lors du conseil municipal, le 12 avril 2024, concernant l'installation d'un distributeur à pains sur la commune, Emilie BALACÉ a sollicité un devis auprès d'une entreprise qui nous a remis une offre. Le Distribpain se compose de 40 casiers, avec paiement par carte bancaire ou monnaies, il nécessite une prise de courant en 220 V pour fonctionner, le distributeur coûte à l'achat 17500 € HT avec une garantie de 3 ans ou en location mensuel à 350 € HT.

Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de l'installation de ce distributeur à pains sur la commune au regard du coût et sera-t-il suffisamment utilisé pour le rentabiliser ? Une enquête auprès des administrés pourrait être un bon indicateur. La réflexion se poursuit...

⇒ **Demande d'autorisation pour l'installation d'un camion pizza.**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Christophe SCIABBARRASI propriétaire d'un camion à pizza qui sollicite une autorisation pour installer son commerce ambulant un soir par semaine sur le territoire communal.

Le conseil municipal ne donne pas son accord, considérant qu'il existe déjà un service hebdomadaire de ce type sur la commune et qu'un deuxième pourrait fragiliser économiquement les deux commerçants.

⇒ **Proposition de cours collectifs de fitness et danse.**

Dans le cadre de son activité professionnelle, Madame Mélanie HANICOT, propose des cours de remise en forme et de danse, pour ce faire elle nous sollicite afin que la collectivité lui mette à disposition un local communal sachant que la plupart des personnes qui fréquentent ses cours sont de Lucy ou des environs proches.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et autorise l'association FIT BY représentée par Madame Mélanie HANICOT coach de fitness à exercer son activité sur le territoire communal.

Décide de la mise à disposition de la salle polyvalente (salle du rez de chaussée ou de l'étage) le mercredi en fin d'après midi et à titre gratuit.

La mise à disposition sera conclue par la signature d'une convention du 1 septembre 2024 au 10 juillet 2025.

⇒ Pour information : L'entreprise MILLOT assainissement interviendra d'ici la fin du mois pour déboucher la source de la fontaine dite de L'AGATHE. Nettoyer une canalisation salle polyvalente. Déboucher une canalisation pluviale vers le carrefour RD 944/RD 9 route de Voutenay.

⇒ En attente des devis Delprat et CBE pour la maison 52 grande rue.

⇒ Les festivités du 14 juillet : Randonnée le matin du 14 avec apéritif offert aux habitants du village vers midi, retraite aux flambeaux et tir du feu d'artifice en soirée du 14 juillet.

⇒ **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu date non déterminée.**

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 15 h.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 mai 2024.

Le Président de séance :
Joël TISSIER

La Secrétaire de séance :
Françoise CHORON